

*Date de dépôt : 10 octobre 2012*

## **Pétition**

### **contre les incivilités et le bruit au boulevard Carl-Vogt**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En notre qualité d'habitants, citoyens et contribuables du boulevard Carl-Vogt et avoisinant, nous tenons à protester contre une situation devenue insupportable résultant de l'ouverture tardive des terrasses du bien nommé « Café de la Paix » et du « Bar de la Plage ».

#### **Préambule:**

- déjà 8 années de chantiers sans aucune interruption;
- le désamiantage et la construction de la nouvelle façade de la tour de la télévision et le chantier y relatif a duré 5 ans (2005-2010);
- réfection de la rue des Bains et du boulevard Carl-Vogt (notamment d'une nouvelle surface absorbant le bruit des voitures) et installation de feux pour régler la circulation à l'intersection de ces dernières;
- en ce moment nous supportons, et ce depuis 2010, les nuisances du chantier de construction du Musée d'Ethnographie, nuisances qui dureront encore au moins jusqu'à fin 2013, puisque l'ouverture du musée est prévue au début 2014;
- et l'immense chantier de la RSR commencé début 2012 et qui durera encore au minimum jusqu'en 2015 soit 11 ans de travaux en tout !!!

Nous vous rendons attentifs aussi aux horaires de ces chantiers qui sont pour le moins étendus : les travaux ont commencé cet été aux alentours des 6 heures 30 et se sont rarement terminés avant 18 heures (20 heures le 19 juillet et 22 heures (!!!) un soir de fin septembre). Avec le bruit, l'intense poussière et les vibrations, nous sommes donc obligés de fermer nos fenêtres toute la journée.

La nouvelle configuration de la rue des Bains nous permet aussi de profiter de l'allumage des sirènes des véhicules de la caserne de pompier située dans la même rue, l'allumage se faisant à l'angle même de cette rue et du boulevard Carl-Vogt. De quoi sursauter à chaque fois.

Et finalement, depuis quelques années déjà, nous subissons les bruits intempestifs des fêtards du quartier de Plainpalais suite à l'ouverture des nombreux bars de la rue de l'Ecole-de-Médecine d'une part, et de l'établissement la « Sip » qui ferme à 5 heures du matin, du jeudi au samedi. Cris, bagarres, trafics de drogue en tout genre sont notre lot quotidien.

Si nous sommes bien obligés de faire avec les chantiers et les urgences, il nous est totalement impossible de subir des nuisances supplémentaires. En effet, les deux établissements mentionnés ci-dessus ne font manifestement pas le nécessaire pour que leurs clients cessent :

- cris et hurlements à tous moments de la soirée;
- jettent leurs mégots et verres en plastique sur la voie publique;
- urinent et vomissent sur les trottoirs alentour;
- poursuivent leur « fiesta » à la fermeture des établissements dans les cours intérieures et propriétés privées,
- et enfin et surtout, se comportent comme s'ils étaient seuls au monde dans un quartier d'habitations dense qui est déjà saturé des pollutions sonores diurnes citées ci-dessus.

Certains locataires des premiers étages se plaignent encore de la fumée de cigarettes provenant des terrasses qui pénètrent directement dans leurs appartements.

De plus, et concernant le « Bar de la Plage », la terrasse sur le boulevard est composée de 3 tables et de chaises, et ce sur un trottoir de 2 mètres 50 de large (!). Sachant que certains soirs, 50 à 80 personnes s'y installent, elles viennent naturellement se placer sur la voie de bus. A quand l'accident ?

En tenant compte des heures de fermeture après minuit de ces établissements, notre zone de tranquillité relative se situe donc entre 1 heure et 7 heures du matin la semaine, et de 2 à 7 heures du matin la nuit du jeudi au vendredi soir, soit respectivement au maximum 6 heures et 5 heures de repos par nuit ! Concernant les week-ends, les nuisances durent parfois jusqu'à 6 heures du matin !!!

Pour note, il est démontré que le manque chronique de sommeil provoque à court terme la diminution des performances intellectuelles, émotionnelles et physiques et à long terme génère dépressions, maladies métabolique, cardiovasculaire et dégénérative. Elle a aussi un impact sur l'espérance de vie.

**Au vu de ce qui précède, est-il concevable que nous soyons obligés d'être terrés jour et nuit chez nous, fenêtres calfeutrées en permanence ?**

**Nous vous demandons donc de :**

- faire en sorte que le service du Commerce (qui est informé de la situation) retire au plus vite l'autorisation d'exploiter à ces établissements après minuit, et ce tous les jours, week-end compris;
- faire en sorte que le service du Commerce n'accorde plus d'autres autorisations d'exploiter après minuit aux établissements qui souhaiteraient ouvrir un bar / restaurant dans le quartier, et ce, au minimum jusqu'à l'achèvement des travaux du chantier de la RSR;
- et finalement de faire appliquer les lois et sanctions, notamment concernant la tranquillité publique (F 3 10.03), ainsi que les dispositions pénales y relatives (article 12) et la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (notamment les articles 70 et suivants) dans notre quartier.

N.B. 1 signature  
*p.a. Monsieur Olivier Wiener*  
*63, boulevard Carl-Vogt*  
*1205 Genève*